



Actualité - **Économie**

INTERVIEW

Philippe Jock, président du Medef Martinique : « Nos élus, seront-ils assez forts face à Bercy ? »

Propos recueillis par G. Gallion

Mardi 02 juillet 2013

Le discours du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault sur la défiscalisation ayant dessiné la mouture du dispositif défiscalisation 2014, le président du Medef reste dubitatif quant aux questions sans réponses. Notamment le niveau de la réduction d'impôt, et le seuil du crédit d'impôt, tant pour les PME et les entreprises aux « reins solides » .

Le Premier ministre a présenté jeudi le nouveau dispositif de défiscalisation. Vous conviendrait-il en globalité ?

La défiscalisation telle qu'annoncée, notamment pour les petites et moyennes entreprises nous convient, d'autant qu'elles continueront à bénéficier de la rétrocession, tout en pouvant faire appel au crédit d'impôt. Mais il y a deux interrogations. Quel sera le seuil de défiscalisation ? S'il est suffisamment élevé, nous sommes satisfaits. Et je note qu'il a parlé d'un échange avec les milieux socio-économiques. Nous essayerons de faire valoir notre point de vue qui est de dire qu'avec 10 millions d'euros de chiffre d'affaires et un seuil de 50 salariés, cela rassurerait les PME. Il reste l'interrogation sur le taux de rétrocession. Sur le crédit d'impôt, s'il doit rester du niveau de la défiscalisation aujourd'hui, c'est-à-dire 38%, cela nous convient.

Il a évoqué un crédit d'impôt pour les entreprises ayant « les reins solides ». Ce serait plus avantageux ?

Il serait plus rapide, plus simple pour les entreprises ayant les moyens de se faire préfinancer ce crédit d'impôt. Nous n'aurons plus besoin d'un véhicule fiscal - l'intermédiaire - pour faire l'opération. En gros, vous investissez et l'année d'après, vous avez un crédit d'impôt d'un montant équivalent.

Le tissu économique de la Martinique peut-il répondre à cette disposition ?

On en revient au niveau du seuil. Certaines entreprises, liées à un groupe, ont la possibilité de préfinancer leur crédit d'impôt. Mais la majorité des TPE ne serait pas concernée pour ce dispositif. Quand je dis appartenance à un groupe, il ne s'agit pas uniquement des groupes nationaux.

Sans cette possibilité d'avoir les moyens de financer le crédit d'impôt, beaucoup de TPE ne seront pas éligibles. Je rappelle que plus de la majorité de nos entreprises sont des TPE.

Nous sommes dans un contexte de crise. Est-ce que ce dispositif permet d'y faire face ?

Il y a deux sujets. L'investissement a été abordé, mais l'exploitation n'a pas été évoquée, mise à part sur le tourisme. Certes, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) répond de manière partielle. Même avec une aide à 4% cette année et 6% l'an prochain de réduction de la masse salariale, cela reste partiel. D'autre part, les besoins en terme de financement de l'exploitation demeurent importants, car il n'y a pas beaucoup de solutions auprès des établissements de financement. Il faut néanmoins remarquer que le CICE ne se déploie pas aussi vite qu'espéré. Parce que nous avons beaucoup de structures de petites tailles, avec peu de salariés ; ce qui n'a pas été intégré dans le dispositif.

Jean-Marc Ayrault a également évoqué de manière ferme que pour les dettes sociales et fiscales : « payer demeure la règle. » . C'est une déception ?

Personne ne demande l'effacement des dettes fiscales et sociales. Nous demandons simplement la possibilité de mettre en place des moratoires y compris pour les parts salariales. En disant qu'il y aurait un examen au cas par cas, il faut savoir s'il s'agit de bénéficier d'étalement de la dette. Nous demandons à le savoir.

Sur ce dossier justement des dettes : ne serait-ce pas en réalité le noeud gordien des entreprises locales ?

Lorsque vous avez des clients Collectivités qui vous paient à 180 jours, alors que l'essentiel de votre activité est de service, vous avez de grandes difficultés permanentes de trésorerie. Lorsque la commande publique est importante et que votre activité y est liée, il ne faudrait pas que le délai de paiement fragilise votre entreprise. C'est aujourd'hui le principal souci des entreprises. Imaginez alors ce que cela implique comme angoisse lorsque la collectivité est en grande difficulté.

Le Premier ministre a donné le cap du débat sur la défiscalisation. Quelle sera alors votre implication en amont de la loi de finances pour 2014 ?

Nous aurons en effet du travail pour arriver à un résultat satisfaisant. Il n'a pas parlé du plafond de réduction d'impôt. Nous ne savons si nous aurons un plafond spécifique, car sans cela nous n'irons pas bien loin. Et c'est un point qui peut être bloquant. Nous sensibilisons nos élus, mais seront-ils assez forts face au ministère du Budget : c'est toute la question.

Que faites-vous du Medef National ?

Nous avons son soutien lorsque nous le sollicitons. Mais nous travaillons essentiellement avec la Fedom qui regroupe l'ensemble des structures économiques de l'outre-mer et nous faisons un travail considérable. Et c'est ce travail qui a incité le Premier ministre à maintenir le dispositif tel que présenté vendredi.
